



Labastide-Monréjeau,
le 22 août 2023

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 6 avril 2021, a décidé, au titre de l'année scolaire 2023/2024, de subventionner, jusqu'à hauteur de **65 € maximum**, une activité sportive ou culturelle exercée par chaque enfant de la commune, scolarisé à partir de la grande section de maternelle jusqu'à la troisième.

Il est précisé qu'une seule activité sera subventionnée par enfant et que l'aide de la Commune sera versée directement à l'association sportive ou culturelle.

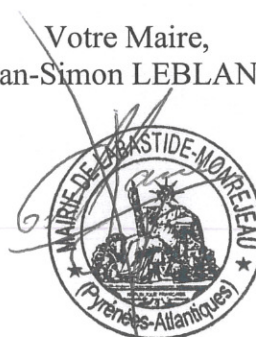
Aussi, si votre/vos enfant(s) exerce(nt) une activité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire compléter l'attestation d'adhésion ci-jointe à l'association. En cas de fratrie, il est demandé une attestation par enfant. Des copies peuvent être faites ou demandées au secrétariat de la mairie.

Ce document devra être retourné, à la mairie, **par vos soins**, accompagné d'un R.I.B. de l'association, pour le **30 septembre 2023 dernier délai**. Passée cette date, la demande de subvention ne sera pas prise en compte.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Votre Maire,
Jean-Simon LEBLANC



Mairie de Labastide-Monréjeau

70 chemin de la Mairie - 64170 Labastide-Monréjeau

Tél. : 05 59 83 34 11

Mail : mairie@labastide-monrejeau.fr

Site : www.labastide-monrejeau.fr

